

Tout savoir sur le

Projet photovoltaïque de Cléré-les-Pins

Participez à l'Enquête Publique du 19 octobre au 18 novembre 2026 !

https://clere-les-pins.parc-solaire.com/

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

Le réchauffement de la planète atteindra +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès les années 2030. C'est le constat clair du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), dans son 6e rapport d'évaluation qui dresse un état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.[1]

En France

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France repose notamment sur le remplacement des énergies fossiles, notamment du pétrole par l'électrification des usages. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables pour répondre à cette ambition, dans un contexte où le parc nucléaire français va nécessiter plusieurs années avant d'être renouvelé.[2]

En Région Centre-Val de Loire

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la région. Ce schéma s'articule autour de plusieurs thématiques comme l'habitat, le développement des transports, ou la maîtrise et la valorisation de l'énergie par exemple[3]. La région souhaite couvrir 100% de ses besoins énergétiques en énergies renouvelables d'ici 2050.

Zoom sur la stratégie des collectivités

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis 2022[4]. Ce document fixe des objectifs environnementaux à horizon 2050, montrant l'implication du territoire en faveur du changement climatique.

Les 4 grands objectifs à atteindre à horizon 2050 :

- Réduire de 41% les gaz à effet de serre ;
- Baisser de 37% la consommation énergétique du territoire ;
- Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables ;
- Diviser par 2 à 10 les émissions en termes de qualité de l'air.

Ces objectifs justifient la mise en place d'un projet photovoltaïque sur la commune de Cléré-les-Pins afin de contribuer aux objectifs du territoire.

1. Le site du GIEC https://www.ipcc.ch
2. https://www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone
3. Le SRADDET-Centre-Val de Loire
4. Site de la Communauté de Communes CCTOVAL : https://cctoval.fr/projets-du-territoire/environnement/pcaet/

L'énergie solaire
Comment ça marche ?

Comment fonctionne une centrale photovoltaïque ?

Une centrale solaire fonctionne grâce à des modules photovoltaïques, composés de cellules en silicium. Lorsque la lumière du soleil frappe ces cellules, elle libère des électrons qui se mettent en mouvement, générant ainsi un courant électrique. Ce phénomène, appelé effet photovoltaïque, est à l'origine de la production d'électricité. L'électricité produite est ensuite acheminée vers des dispositifs électriques (tels que des onduleurs et des transformateurs) qui l'adaptent pour qu'elle puisse être injectée dans le réseau national.

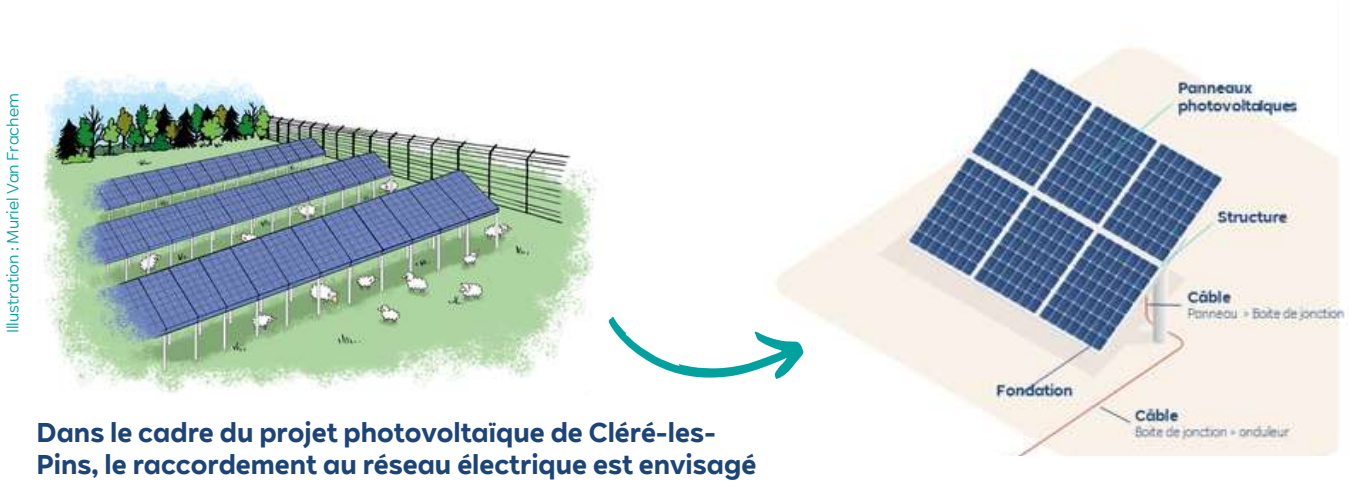


Illustration : Muriel Van Frachem

Dans le cadre du projet photovoltaïque de Cléré-les-Pins, le raccordement au réseau électrique est envisagé au niveau du poste source de Couesmes.

Le saviez-vous ?

La France dispose du 5ème gisement solaire européen avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Au premier trimestre 2026, la capacité solaire installée s'élevait à 33 GWc, atteignant l'objectif fixé par la France dans la PPE* pour 2030 à environ 70%.
Le solaire a contribué à couvrir ~4,6% des besoins en électricité du pays en 2026.

**programmation pluriannuelle de l'énergie (2026-2035)*
Source : "Panorama de l'électricité renouvelable 2026" - Agence ORE, RTE, Enedis

25 à 30 ans
c'est la **durée de vie** d'un panneau solaire

94 %
c'est le **taux de recyclabilité** d'un module photovoltaïque

Les 3 atouts clés du photovoltaïque

- Le soleil est une ressource renouvelable, naturelle et inépuisable.
- Il s'agit d'une technologie fiable, performante et compétitive.
- Enfin, c'est une solution énergétique respectueuse de l'environnement.

Les caractéristiques du projet de Cléré-les-Pins

Le projet photovoltaïque de Cléré-les-Pins résulte de nombreuses itérations, en concertation avec les élus locaux, les riverains et l'administration. Le projet final soumis à enquête publique présente une implantation et des mesures cohérentes avec les enjeux du territoire.



« L'enquête publique est une étape majeure pour ce projet photovoltaïque dont l'implantation a été réfléchie en fonction des enjeux du site. Nous vous encourageons à consulter le dossier d'enquête publique afin de connaître les détails du projet et d'émettre votre avis. »

Roxane Lericolais



7,6

ha

C'EST LA SURFACE CLOTUREE DU PROJET, LE TAUX DE COUVERTURE EST DE 58%.

7

MW

PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE NOMINALE.

3 100

foyers

LE PARC PRODUIRAIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE 3 100 FOYERS.
(source : ADEME)

Un projet bien intégré dans son territoire

L'étude environnementale

L'étude faune-flore a été réalisée par le bureau d'études indépendant L'Institut d'Ecologie Appliquée, avec plusieurs dizaines de relevés des espèces durant un cycle biologique complet (un an).

La zone de projet présente relativement peu d'enjeux environnementaux, ceux-ci étant principalement localisés en périphérie du site. Les enjeux sont considérés comme modérés au niveau des lisières et des boisements, notamment en ce qui concerne les chauves-souris. Pour l'avifaune, les enjeux sont qualifiés de faibles sur les parcelles cultivées et de modérés au niveau des boisements, des lisières et des haies, qui constituent des habitats utilisés pour l'alimentation et les déplacements.

Afin de limiter les incidences du projet, RWE a ainsi fait le choix d'éloigner les tables photovoltaïques des boisements, en maintenant une distance pouvant atteindre 50 mètres selon les lisières.



Bruant jaune



Chardonnet élégant



Barbastelle d'Europe

Au final, l'ensemble des impacts résiduels du projet sur la faune et la flore est évalué comme non significatifs par le bureau d'études, au regard des mesures mises en œuvre dès la phase de conception, puis lors des phases de construction et d'exploitation. Ces mesures d'évitement et de réduction ont pour objectif de préserver les secteurs les plus sensibles pour la faune et la flore, tout en garantissant le maintien des continuités et des zones fonctionnelles nécessaires aux différentes espèces.
Elles consistent notamment à éviter les secteurs présentant les enjeux les plus importants, à maintenir un recul suffisant entre les tables photovoltaïques et les lisières boisées, à adapter le calendrier des travaux afin de limiter les perturbations durant les périodes de reproduction de la faune.

L'étude paysagère

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études indépendant Indiggo.
Le projet se trouve en effet dans un contexte principalement boisé et plat, n'offrant aucun point de vue lointain sur les parcelles concernées, même rasantes. Les seules vues s'ouvrent à l'approche immédiate des parcelles. Les effets visuels concernent deux lieux de vie, la Marimerie et le Bas Montmartre, et deux routes tertiaires, la D3 et la D69.

Afin de visualiser la centrale solaire dans le paysage, des photomontages ont été réalisés depuis plusieurs points de vue. Ils seront consultables durant la phase d'Enquête Publique.

L'insertion paysagère du projet photovoltaïque



Photomontage 1 - Vue 1 : Depuis la RD69, le lieu-dit de la Marimerie avant mesures paysagères



Photomontage 1 - Vue 2 : Depuis la RD69, le lieu-dit de la Marimerie après intégration des mesures paysagères



Photomontage 2 - Vue 1 : Depuis le croisement de la D3 et de la D69 avant mesures paysagères



Photomontage 2 - Vue 2 : Depuis le croisement de la D3 et de la D69 après mesures paysagères

Pour plus d'infos sur le projet, flashez ce QR code ou rendez-vous sur : clere-les-pins.parc-solaire.com

Les mesures ERC
Eviter, Réduire, Compenser

RWE est tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser les impacts. RWE a également choisi de mettre en place plusieurs mesures d'accompagnement afin d'augmenter la biodiversité à proximité du projet. Voici quelques exemples :



ÉVITER les impacts négatifs

- Choisir les sites à moindres enjeux environnementaux et paysagers ;
- Adaptation de l'emprise du projet ;
- Sur site, adapter la configuration du parc solaire pour préserver les réservoirs de biodiversité et les différents enjeux identifiés au sein du parc.



REDUIRE les impacts qui n'ont pas pu être évités

- Choisir la technologie de panneaux, leur hauteur et l'espace inter-rang afin de garantir la bonne synergie avec la croissance des plantes ;
- Adapter la clôture au passage de la petite et moyenne faune ;
- Adapter le calendrier du chantier au cycle biologique de la faune ;
- Limiter l'entretien du site (fauche naturelle, pâturage extensif) ;
- Plantation d'une haie arbustive, renforcement de haie existante ;
- Collecter, stocker et diriger les déchets vers les filières de traitement adaptées ;
- Création d'une zone tampon naturelle et de passage à gué ;
- Réduction du tassement des sols.



COMPENSER les impacts n'ayant pas pu être évités ou réduits

- Restaurer, réhabiliter ou créer des habitats naturels (mares, prairies, zones humides) et continuités écologiques ;
- Replanter des haies.



ACCOMPAGNER l'efficacité des mesures

- Réaliser un suivi écologique en phase travaux et exploitation ;
- Mise en place d'hibernaculum.

Un projet créateur de valeur pour votre commune

Les bénéfices économiques pour vos collectivités

Comme toute installation, la centrale solaire générera des recettes fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire. De plus, le projet interceptant le chemin communal de Cléré-les-Pins, une indemnité complémentaire sera mise en place pour l'utilisation de ce chemin.
Les bénéfices des communes seront recalculés chaque année suivant les dispositions fiscales en vigueur ; ils dépendent de la puissance et de la surface des installations présentes sur chaque commune.

COLLECTIVITÉS	RETOMBÉES FISCALES *
Commune de Cléré-les-Pins	320 982 €
Communauté des communes Touraine Ouest Val de Loire	687 451 €
Département d'Indre-et-Loire	419 273 €

**sur 40 ans*
Montants indicatifs, calculés sur les dispositions fiscales de 2025

Ce sont environ 1 427 000 € de retombées pour les communes, sur 40 ans d'exploitation du parc photovoltaïque de Cléré-les-Pins.

Le saviez-vous ?

Un démantèlement encadré par la loi

À la fin de l'exploitation du parc solaire, le démantèlement se fera aux frais de la SAS Parc photovoltaïque de Cléré-les-Pins, détenue par RWE. L'exécution du démantèlement est garantie par la Loi, mais aussi par la Convention signée entre les propriétaires des terres et la SAS Parc photovoltaïque de Cléré-les-Pins. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) exigera des garanties financières avant d'attribuer un tarif de revente d'électricité à ce projet.

2022-2024
Etudes

2025-2027
Instruction

2028-2030
Construction

Exploitation sur 40 ans

Démantèlement

La concertation et l'enquête publique



Zoom sur : la démarche de concertation

Outils de communication

- Lettre d'information 1 : novembre 2023
- Article dans le bulletin municipal : février 2025
- Lettre d'information 2 : avril 2025
- Lettre d'information 3 : septembre 2026
- 1 site internet : https://clere-les-pins.parc-solaire.com/

Réunions d'information

- Réunion d'information en novembre 2023
- Réunions régulières avec les élus (présentation, délibération etc)
- Réunion du comité de projet en septembre 2024 avec les élus concernés

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet est maintenant en instruction.
Le dossier a été jugé complet, et désormais arrive la phase d'enquête publique. Ainsi, les habitants de Cléré-les-Pins peuvent poser des questions ou adresser des remarques à RWE.



du 19 octobre au 18 novembre 2026

Pour participer, retrouvez toutes les modalités en dernière page de cette brochure.

Vos questions...
nos réponses

Comment le chantier est-il adapté aux enjeux locaux ?

Le chantier de construction est prévu pour une durée de 9 à 12 mois. Le calendrier est adapté pour réaliser les travaux en-dehors des phases sensibles pour la faune et la flore sur site. L'ensemble des mesures prises en phase chantier est disponible dans l'étude d'impact environnemental. Un suivi écologique régulier sera également réalisé par un écologue indépendant pour s'assurer de l'absence d'impact du chantier durant cette phase sensible.

Le parc produira-t-il de l'électricité toute l'année ?

Oui, la journée, même par temps couvert.

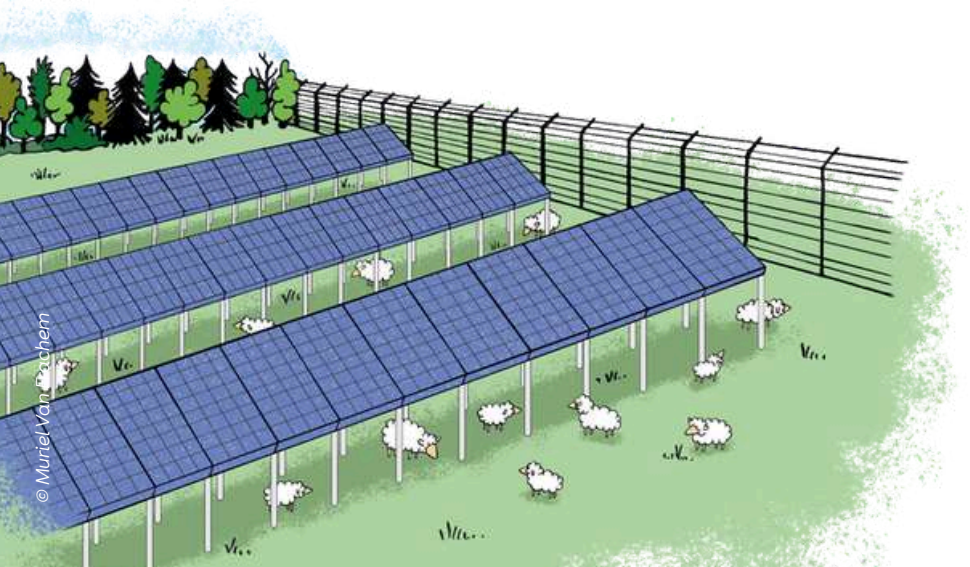
Un panneau solaire est-il recyclable ?

Les panneaux solaires sont recyclables à près de 94 %. Dès lors qu'un panneau solaire ne fonctionne plus, L'éco-organisme Soren assure sa collecte et son traitement. En fin d'exploitation, tous les éléments de la centrale sont retirés et recyclés.

Pourquoi les panneaux sont-ils au sol et pas sur toiture ?

Le développement de centrales solaires au sol est nécessaire pour atteindre les objectifs d'accélération des énergies renouvelables, et viendra compléter les panneaux solaires sur toiture. L'électricité produite est jusqu'à 44 % moins chère qu'une installation en toiture, grâce aux économies d'échelle (SGPE).

Retrouvez la FAQ complet en suivant le QR code ou rendez-vous sur :
clere-les-pins.parc-solaire.com/questions-reponses-solaire-photovoltaique



Quels sont les intérêts à produire de l'électricité à partir du photovoltaïque ?

Lors de l'exploitation, le parc permettra d'alimenter en électricité environ 3 100 foyers (source : Ademe). L'énergie solaire photovoltaïque permet une production renouvelable d'électricité c'est-à-dire aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation. L'énergie produite sur votre territoire participera à la souveraineté énergétique de la France et garantira à votre commune des retombées économiques annuelles.

Que se passe-t-il à la fin de l'exploitation du parc ?

Au terme de l'exploitation, le parc est entièrement démantelé, les panneaux recyclés et le site est remis en état. Cette étape est prise en charge par RWE et en cas de défaut, le démantèlement est assuré par des garanties financières consignées à la Caisse des Dépôts avant la construction. Pour les projets agrivoltaïques, ces garanties sont fixées par arrêté à 10 000€/ MWc si la puissance du parc est supérieure à 10 MWc.

Que se passe-t-il à la fin de l'exploitation du parc ?

Au terme de l'exploitation, le parc est entièrement démantelé, les panneaux recyclés et le site est remis en état. Cette étape est prise en charge par RWE et en cas de défaut, le démantèlement est assuré par des garanties financières consignées à la Caisse des Dépôts avant la construction. Pour les projets agrivoltaïques, ces garanties sont fixées par arrêté à 10 000€/ MWc si la puissance du parc est supérieure à 10 MWc.



© Muriel Van Frachem

Comment participer à l'enquête publique ?

L'enquête publique aura lieu 19 octobre au 18 novembre 2026.
Elle constitue la phase réglementaire de consultation du territoire pour le projet photovoltaïque de Cléré-les-Pins. Vous pouvez consulter le dossier de demande de Permis de Construire en mairie ou en ligne : https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours.
L'avis du territoire, synthétisé par le Commissaire Enquêteur, sera ensuite pris en compte par le Préfet dans sa décision finale.

Comment participer à l'enquête publique ?

Sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Cléré-les-Pins
(ou par voie postale adressée à la Mairie de Cléré-les-Pins)

Lors des permanences du commissaire enquêteur :
en Mairie de Cléré-les-Pins,
aux horaires ci-dessous :

- Lundi 19 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 6 novembre 2026 de 14h à 17h ;
- Mercredi 18 novembre 2026 de 14h à 17h.

Par voie électronique à l'adresse dédiée :
pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr
en indiquant "Enquête Publique - Parc solaire de Cléré-les-Pins"

Contact :



Roxane Lericolais
Cheffe de projets solaires RWE
Renouvelables France
roxane.lericolais@rwe.com